

CC Pays Belmontais (sauf Saint-Marceau) - CC des Alpes Mancelles - CC des Portes du Maine Normand

Nom de la commune	Population totale	Date-envoi	Date-distribution	date avis	contenu avis	Observations
Ancinnes	963	20/10/2015	21/10/2015	01/12/2015	défavorable	Absence de motivation.
Assé-le-Boisne	944	20/10/2015	21/10/2015	29/10/2015	défavorable	Accord fusion CC Alpes Mancelles et CC Portes du Maine Normand car seuil minimal de population atteint avec cette seule fusion, les 2 CC sont à FPU, coopération existe déjà entre les deux CC (école musique, halte garderie, zone artisanale en commun), les 2 CC sont semblables sur le plan démographique, leur fusion créerait une CC de taille raisonnable.
Assé-le-Riboul	513	20/10/2015	21/10/2015	08/12/2015	défavorable	Favorable à une fusion à 3 en bloc mais opposé au départ de St Marceau si ça remet en cause la fusion des 3 CC.
Beaumont-sur-Sarthe	2 101	20/10/2015	21/10/2015	24/11/2015	défavorable	Favorable à une fusion en bloc des 3 CC. Opposé au départ de St Marceau dans l'immédiat mais favorable à un retrait de cette commune de la CC du Pays Belmontais lorsque les fusions des 3 CC aura été réalisée ainsi que celle des CC des Portes du Maine et des Rives Sarthe.
Bérus	455	20/10/2015	21/10/2015	05/11/2015	favorable	
Béthon	346	20/10/2015	21/10/2015	30/11/2015	favorable	
Bourg-le-Roi	318	20/10/2015	21/10/2015	18/11/2015	favorable	
Chérancé	393	20/10/2015	21/10/2015	12/11/2015	favorable	
Chérisay	318	20/10/2015	21/10/2015	23/11/2015	favorable	7 abstentions et 2 favorables.
Coulombiers	451	20/10/2015	21/10/2015	01/12/2015	défavorable	Favorable à une fusion des 3 CC de bloc à bloc. Opposé au départ de St Marceau.
Doucelles	267	20/10/2015	21/10/2015	23/11/2015	défavorable	Favorable à une fusion des 3 CC de bloc à bloc. Opposé au départ de St Marceau.
Douillet-le-Joly	334	20/10/2015	21/10/2015	27/10/2015	défavorable	Accord fusion CC Alpes Mancelles et CC Portes du Maine Normand. Territoire à 3 trop vaste, problème de représentativité des petites communes, fiscalité hétérogène.
Fresnay-sur-Sarthe	2 125	20/10/2015	21/10/2015	03/12/2015	favorable	Il aurait été préférable de réaliser la fusion en 2020, lors du renouvellement des conseils, de permettre à la CC du Pays Belmontais de passer en FPU avant la fusion. Compte tenu du caractère central de la commune au sein du futur EPCI et de l'existence de bâtiments pouvant accueillir les services et les élus de la future CC, les élus souhaitent que Fresnay sur Sarthe soit retenue pour être le futur siège de la nouvelle CC.
Fyé	1 067	20/10/2015	21/10/2015	01/12/2015	favorable	
Gesnes-le-Gandelin	995	20/10/2015	21/10/2015	06/11/2015	favorable	
Grandchamp	162	20/10/2015	21/10/2015	24/11/2015	favorable	

CC Pays Belmontais (sauf Saint-Marceau) - CC des Alpes Mancelles - CC des Portes du Maine Normand

Juillé	484	20/10/2015	21/10/2015	05/11/2015	défavorable	Favorable à une fusion des 3 CC de bloc à bloc. Opposé au départ de St Marceau.
Le Tronchet	150	20/10/2015	21/10/2015	18/11/2015	défavorable	Favorable à une fusion de bloc à bloc, 3 CC en intégralité. S'oppose au départ de St Marceau : conséquence sur le périmètre du SCOT du Pays de la Haute Sarthe, aire d'accueil des gens du voyage situé sur le territoire de St Marceau.
Livet-en-Saosnois	72	20/10/2015	21/10/2015	20/11/2015	favorable	
Maresché	918	20/10/2015	21/10/2015	15/12/2015	défavorable	Favorable à une fusion des 3 CC de bloc à bloc. Opposé au départ de St Marceau.
Moitron-sur-Sarthe	245	20/10/2015	21/10/2015	15/12/2015	favorable	Un délai de 2 à 3 ans aurait été préférable pour préparer le travail en commun grâce à une harmonisation de la fiscalité et des compétences obligatoires, souhaite que Fresnay-sur-Sarthe soit le siège du futur EPCI (locaux disponibles), souhaite que le nom du futur ensemble fasse référence aux termes Haute Sarthe- Alpes Mancelles ou Haut Maine.
Montreuil-le-Chétif	314	20/10/2015	21/10/2015	18/12/2015	favorable	
Moulins-le-Carbonnel	732	20/10/2015	21/10/2015	03/12/2015	favorable	
Oisseau-le-Petit	722	20/10/2015	21/10/2015	17/11/2015	favorable	
Piacé	364	20/10/2015	22/10/2015	02/12/2015	défavorable	Favorable à une fusion de bloc à bloc, 3 CC en intégralité. S'oppose au départ de St Marceau : conséquence sur le périmètre du SCOT du Pays de la Haute Sarthe, aire d'accueil des gens du voyage situé sur le territoire de St Marceau.
Rouessé-Fontaine	282	20/10/2015	21/10/2015	19/11/2015	favorable	
Saint-Aubin-de-Locquenay	710	20/10/2015	21/10/2015	17/11/2015	défavorable	Favorable à une fusion des 3 CC actuelles.
Saint-Christophe-du-Jambet	218	20/10/2015	22/10/2015	13/11/2015	Défavorable	Favorable à une fusion des 3 CC en bloc, opposé au départ de Saint Marceau.
Saint-Georges-le-Gaultier	525	20/10/2015	21/10/2015	19/11/2015	Défavorable	Souhaite un regroupement à deux, CC Alpes Mancelles, CC Portes du Maine Normand.
Saint-Germain-sur-Sarthe	574	20/10/2015	21/10/2015	15/12/2015	favorable	
Saint-Léonard-des-Bois	537	20/10/2015	22/10/2015	17/12/2015	abstention	La fusion proposée aboutit à un EPCI rassemblant 22 843 habitants, le seuil pondéré pour la Sarthe étant de 13 588, s'interroge sur les différences de fiscalité entre les 3 CC et sur les conséquences en terme d'harmonisation, regrette l'absence d'étude fiscale portant sur la fusion des 3 CC et son impact sur les communes, demande un report en 2020 de la fusion ou au moins en 2018 pour permettre de mener à bien toute les études, pointe l'affaiblissement de la représentativité des "petites communes", souhaite que Fresnay-sur-Sarthe accueille le siège de la future CC (centralité, bâtiments disponibles), ne se prononce pas sur la volonté de Saint-Marceau de quitter la CC du Pays Belmontais.

CC Pays Belmontais (sauf Saint-Marceau) - CC des Alpes Mancelles - CC des Portes du Maine Normand

Saint-Ouen-de-Mimbré	992	20/10/2015	21/10/2015	09/12/2015	défavorable	Plutôt favorable à fusion CC Alpes Mancelles et CC Portes du Maine Normand car même régime fiscal (FPU), le seuil minimal de population serait atteint avec ces 2 CC, la CC du Pays Belmontais pourrait rejoindre plus tard le nouvel ensemble, une fois passée en FPU. Habitudes de travail en commun : tourisme, école de musique, développement économique. Interrogations quant au siège de la future CC (ville centre Fresnay sur Sarthe - légitime pour en être le siège), affaiblissement de la représentativité des petites communes, devenir des délégués communautaires élus, absence d'étude fiscale, problème d'harmonisation des compétences, avenir des personnels communautaires et communaux dans un contexte de rationalisation des dépenses.
Saint-Paul-le-Gaultier	309	20/10/2015	22/10/2015	19/11/2015	défavorable	Accord fusion CC Alpes Mancelles et CC Portes du Maine Normand car seuil légal atteint. Coopération existante entre les 2 territoires : zone d'activités de Rouessé-Fontaine, école de musique, office de tourisme. Centre de décisions et services trop éloignés des citoyens. Problème de représentativité des petites communes. Identité et label "Alpes Mancelles" remis en cause.
Saint-Victeur	465	20/10/2015	21/10/2015	09/12/2015	favorable	A condition que le futur siège de la nouvelle CC soit à Fresnay sur Sarthe car Fresnay sur Sarthe est centré au niveau du nouveau territoire et a des locaux disponibles pour recevoir cette nouvelle structure.
Ségrie	627	20/10/2015	21/10/2015	10/12/2015	défavorable	Demande une fusion en bloc des 3 CC, opposé au départ de St Marceau mais favorable à un départ ultérieur lorsque la fusion des 3 CC aura eu lieu.
Sougé-le-Ganelon	894	20/10/2015	23/10/2015	15/12/2015	favorable	Ne prend pas position en ce qui concerne le rattachement de St Marceau laissant à l'appréciation de la commune ses choix intercommunaux, s'interroge sur les conséquences relatives à l'harmonisation de la fiscalité, deux CC étant à FPU alors que la CC du Pays Belmontais est à fiscalité additionnelle, demande un délai pour la mise en oeuvre de la fusion à 3 en 2020 ou à défaut au 1er janvier 2018 afin de mener à bien l'ensemble des études indispensables à l'harmonisation. Pointe l'affaiblissement de la représentativité des petites communes au sein des instances décisionnelles, souhaite que le positionnement du siège de la future entité soit à Fresnay sur Sarthe compte tenu de la centralité géographique de cette commune, des services présents et des locaux meublés disponibles tant pour les services que pour les élus (motion adoptée par la CCPMN le 25 juin 2015 et la CCAM le 6 juillet 2015).
Thoiré-sous-Contensor	102	20/10/2015	22/10/2015	17/11/2015	favorable	

CC Pays Belmontais (sauf Saint-Marceau) - CC des Alpes Mancelles - CC des Portes du Maine Normand

Vernie	359	20/10/2015	21/10/2015	10/12/2015	défavorable	Demande une fusion en bloc des 3 CC, opposé au départ de St Marceau mais favorable à un départ ultérieur lorsque la fusion des 3 CC aura eu lieu.
Vivoin	946	20/10/2015	21/10/2015	18/12/2015	Défavorable	Favorable à une fusion des 3 CC en bloc, opposé au départ de Saint Marceau.

CC du Pays Belmontais	16/11/2015	Défavorable au retrait de Saint Marceau de la CC du Pays Belmontais. Conséquences en matière de périmètre du SCOT du Pays de la Haute Sarthe. Refus, en raison de l'avancement du SCOT, que le périmètre soit modifié. Cependant, la CC du Pays Belmontais émet un avis favorable au retrait de Saint Marceau dans un second temps, c'est-à-dire lorsque les fusions des CC auront été réalisées de bloc à bloc
CC des Alpes Mancelles	14/12/2015	Favorable mais demande un délai pour la mise en œuvre de la fusion à 3 en 2020. A défaut, une demande de prolongation d'un an supplémentaire, soit au 1er janvier 2018 afin de mener à bien l'ensemble des études indispensables à l'harmonisation. Pointe l'affaiblissement de la représentativité des petites communes au sein des instances décisionnelles du futur EPCI. Souhaite que le positionnement du siège de la future entité soit à Fresnay sur Sarthe : une motion a été adoptée en ce sens par les CC des Portes du Maine Normand et des Alpes Mancelles pour fixer le siège de la future intercommunalité à Fresnay sur Sarthe compte tenu de la centralité géographique de cette commune, des services présents et des locaux meublés disponibles tant pour les services que pour les élus. Interrogations sur les différences de fiscalité dans la mesure où la CC du Pays Belmontais est à FA alors que les deux autres CC sont à FPU.
CC des Portes du Maine Normand	09/12/2015	Favorable.